

1.

Débitrice: AAA Union des taxis Sàrl St-Cergue, route d'Arzier, 1264 St-Cergue
2.

Déclaration de faillite: 05.02.2004
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 01.03.2004
4.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.
5.

Remarques: bureaux à Nyon, Levratte 12

Office des faillites de Nyon-Rolle

1260 Nyon

(02132866)